ECORESPONSABLE

Développement durable

L'agglomération boulonnaise s'engage au quotidien et de façon concrète, à des actions de bonnes pratiques en faveur du développement durable au sein de son infrastructure et de ses futurs projets

Un engagement environnemental

La Communauté d'agglomération du Boulonnais **(CAB) s'engage pour votre environnement.**

Si la CAB s'est lancée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de ses 22 communes, elle développe aussi au quotidien un ensemble d'actions diverses très concrètes :

- Le tri sélectif ;
- La construction de bâtiments à haute performance énergétique ;
- Les parcs d'activités de haute qualité environnementale ;
- L'information auprès des habitants sur les déperditions d'énergie de leur habitation.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'est dotée d'un service dédié, chargé d'accompagner l'ensemble des directions.

Rapport de Développement Durable 2025

Consultez en ligne le
rapport de développement durable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais 2025

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux autorités compétentes l'adoption de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**. Ces plans font suite à la réalisation de **Cartes de Bruits Stratégiques (CBS)** qui permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations et des établissements sensibles d'enseignement et de santé.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais étant compétente en matière de « lutte contre les nuisances sonores », a élaboré et adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Sur son territoire, deux communes, Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin Boulogne, sont concernées en tant que gestionnaire des voiries car elles sont traversées par des infrastructures de transports terrestres qui supportent un trafic supérieur à trois millions de véhicules par an (soit > 8 200 véh/jour).

Le présent
PPBE
a pour objectif d'optimiser sur le plan stratégique, technique et économique les actions à engager pour améliorer les situations sonores critiques et préserver la qualité sonore de secteurs qui le justifient.

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/developpement-durable?